

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/10508
14 janvier 1972
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 14 JANVIER 1972, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU LIBAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS
UNIES

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à ma lettre du 11 janvier 1972
(S/10502), j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les faits nouveaux suivants :

Au cours de la nuit du 13 au 14 janvier 1972, un détachement de commandos
israéliens a pénétré dans le village de Kafra, situé à 9 kilomètres à l'intérieur
du territoire libanais. Il a attaqué le village au mortier, détruit quatre maisons
et s'est ensuite retiré.

Le Gouvernement libanais est en possession de rapports qui établissent avec
certitude que les Israéliens se livrent à d'importants préparatifs militaires
sur la frontière libanaise. Israël menace de lancer contre le sud du Liban des
opérations militaires de grande envergure.

Etant donné la gravité de ces faits nouveaux, le Gouvernement libanais tient
à les porter rapidement à l'attention des membres du Conseil de sécurité. Il
considère que les actes d'agression répétés commis par Israël à l'encontre du
Liban, la violation par les Israéliens de l'intégrité et de l'indépendance
territoriales de ce dernier, les préparatifs auxquels se livrent actuellement les
forces armées israéliennes, ainsi que les menaces auxquelles le Liban est
constamment en butte, sont de nature à mettre en danger la paix et la sécurité non
seulement du Liban, mais également du Moyen-Orient tout entier.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente
lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Edouard GHORRA

